

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet

APPC-_17__

Note de restitution finale remise par Mission Locale du
Pays d'Auray porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

02/2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.



FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-XXX
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : Formation au permis de conduire et à la sécurité routière
Objectifs initiaux : Préparer aux examens du permis de conduire (code et conduite) et à la sécurité routière des jeunes orientés par les Missions Locales de Lorient-Vannes- Ploërmel- Auray. Ces structures couvrent quatre bassins d'emploi qui représentent 450000 habitants.
Public(s) cible(s) : Il s'agit d'un public de jeunes âgés de 18 à 25 ans suivis par les Mission Locales ou par l'association GRAFIC Bretagne (jeunes handicapés ayant un accompagnement spécifique dans le cadre de leur apprentissage).
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Le projet a été développé pour 115 jeunes sous deux formes (prévisionnel de 100 jeunes): - 51 jeunes bénéficieront de l'aide sous forme d'une entrée en Auto-école sociale - 64 jeunes bénéficieront de l'aide de manière individuelle pour un permis en auto-école commerciale • Une aide de 1000 € est accordée aux jeunes soit sous forme de mois-mesures pour l'auto-école sociale soit sous forme d'aide versée directement à l'Auto-école commerciale.
Territoire(s) d'expérimentation : 4 bassins d'emploi du département du Morbihan : Auray-Lorient-Ploërmel-Vannes. Sur les deux gros bassins d'emploi, il existe des quartiers ZUS et/ou CUCS.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Permettre l'accès au permis de conduire à des jeunes qui en sont exclus dans les dispositifs de droit commun
Partenaires techniques opérationnels: 4 Missions Locales des bassins précédemment mentionnés. Association GRAFIC Bretagne. ADEPAPE ESSOR (Auto-école sociale). DDCS. Auto-écoles commerciales.
Partenaires financiers : DIRRECTE, Maison de l'Emploi, Conseil Général, Jeunes eux-mêmes
Durée de l'expérimentation : Durée initiale: 18 Durée effective : 21
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission Locale du Pays d'Auray Type de structure : association
L'ÉVALUATION DU PROJET
Nom de la structure : Pas d'évaluateur Type de structure :

Proposition de plan à titre indicatif sachant que la structure générale et l'ensemble des items devront être traités.

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs initiaux du projet

Préparer aux examens du permis de conduire (code et conduite) et à la sécurité routière des jeunes orientés par les Missions Locales de Lorient-Vannes- Ploërmel- Auray. Ces structures couvrent quatre bassins d'emploi qui représentent 450000 habitants.

Par rapport au droit commun :

Apport financier important pour des jeunes n'ayant pas accès au permis sans ce dispositif

Intégration de jeunes handicapés en situation d'apprentissage et présentant des difficultés intellectuelles importantes.

Développer pour ces publics l'information et la prévention routière

B. Le territoire d'expérimentation

4 bassins d'emploi du Morbihan : Auray-Lorient-Ploërmel-Vannes. Sur les deux gros bassins d'emploi (Vannes et Lorient), il existe des quartiers ZUS et/ou CUCS ainsi qu'un quartier CUCS sur Auray.

Critères liés à des partenariats déjà établis.

C. Public visé par l'expérimentation

Il s'agit d'un public de jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle

A- qui doivent répondre aux critères du Fonds d'Aide aux Jeunes sauf pour ceux ayant la reconnaissance de travailleur handicapé. En terme de condition d'âge, ne peuvent donc bénéficier de l'aide que les jeunes ayant moins de 25 ans, à l'exception de ceux déjà engagés dans un projet dont la poursuite est conditionnée par l'obtention du permis et ce jusqu'à leur 26ème anniversaire au maximum. En terme de conditions de ressources, celles-ci ne doivent pas dépasser le montant des plafonds établis pour l'accès à la couverture maladie universelle complémentaire, soit au 1er juillet 2010 la somme de 634,25 € pour une personne seule.

B- ou en échec en auto commerciale ou ayant des difficultés d'apprentissage, et qui de ce fait ne peuvent intégrer une auto-école classique et jeunes handicapés ayant un accompagnement spécifique dans le cadre de leur apprentissage.

1. Mode d'identification et de repérage :

Par les Mission Locales ou par l'association GRAFIC Bretagne (jeunes handicapés ayant un accompagnement spécifique dans le cadre de leur apprentissage). A partir des critères définis ci-dessus chaque structure organise son propre repérage avec éventuellement la mise en place d'une commission d'attribution. La mise en route s'est faite progressivement dans l'ensemble des structures. Mais pas de difficultés majeures pour le repérage, le public étant déjà connu des structures partenaires.

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

-
-

-

-

Numéro du projet	APPC
------------------	------

		Bénéfici prévus toute la c l'expérim
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action		
Jeunes		100
Adultes		
Nombre total de bénéficiaires		100
Nombre d'abandons ou exclusions		
		Bénéfici prévus toute la c l'expérim
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caracté		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans		
Autres : <i>(préciser) dont 17-21 ans</i>		
Autres : <i>(préciser) dont 21-25 ans</i>		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser) actifs occupés en Emploi: cdd-intérim</i>		
Autres : <i>(préciser) actifs occupés en stage ou apprentissage</i>		
Niveau de formation		
Infra V		
Niveau V		
Niveau IV		
Niveau III		
Niveau III		
Niveau I		
Sexe		
Filles		
Garçons		
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	

Prévision

Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée de
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?

<p>Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</p>	<p>Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML</p>
---	---

Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place

1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
<p>Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?</p>	Communale

2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?

<p>Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville</p>	<p>Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville</p>
--	--

Remarques

Insérez ici le tableau figurant en annexe 1

2.2. Analyse qualitative

Précision sur le public touché par l'expérimentation et leurs situations :

Sur les 115 jeunes, 45 sont classés dans la situation « actif occupé ». Sur ces 45 jeunes, 14 sont en stage (insertion ou qualification), 7 sont en apprentissage, et 23 en emploi. Sur les 23 jeunes en emploi, aucun CDI, mais essentiellement des cdd temps partiel et de l'intérim, donc des jeunes qui sont aussi inscrits comme Demandeur d'emploi.

Sur les abandons et exclusions. Au 31/12/2011

Sur les 115 jeunes ayant intégré le dispositif, 24 l'ont abandonné ou en ont été exclus.

Les motifs :

Sur la partie auto-écoles commerciales : 2 abandons sur 64 jeunes. Un jeune n'a pas obtenu son code au bout de 3 ans et un autre a subi 2 échecs et a abandonné le permis.

Sur la partie Auto-école sociale : 22 abandons ou exclusions sur 51 jeunes :

- 13 pour absences répétées caractérisé par un abandon ou une exclusion

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

- 5 exclusion liée à des difficultés d'apprentissage trop importantes pour soit obtenir le code soit valider la première étape de la conduite.
- 2 exclusions pour non respect des engagements pris dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle
- 1 abandon pour problème de santé
- 1 abandon pour avoir trouvé un emploi et n'être plus disponible pour la formation

D'une manière générale, les exclusions ou abandons sont nettement plus importants en proportion en auto-école sociale qu'en auto-école commerciale, les jeunes concentrant plus de difficultés à la fois d'apprentissage et sociales.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Dans le cadre de notre expérimentation, 2 dispositifs différents ont été mis en œuvre.

Auto-école commerciale : L'entrée sur le dispositif, commence d'abord par un engagement moral entre le conseiller et le jeune : « Si tu obtiens le code, alors, tu pourras bénéficier d'un financement pour la conduite. Après que le jeune ait obtenu son code, qu'il finance lui-même ou via un autre dispositif (ex : allocation CIVIS), il rentre sur le dispositif « 10000 Permis » et commence ses heures de conduite. L'auto-école est ensuite réglée en deux fois, une première fois à hauteur de 500 € quand le jeune a consommé les heures de conduite équivalentes puis pour le solde des heures de conduite, soit environ 500€, dans la limite d'un montant total de 1 000 €. Quand aux éventuels coûts restant, ils sont à la charge du jeune ou financés via un autre dispositif (ex : allocation CIVIS, FAJ).

Auto-école sociale : Les jeunes sont repérés par les conseillers Mission Locale ou GRAFIC. Chacune des 3 Missions Locales organise techniquement les entrées sur l'auto-école sociale (commissions internes, ordre d'inscription...). Les jeunes ont l'obligation d'assister à 4 séances de code au minimum par semaine, le maximum possible étant de 14 séances. Ils doivent également participer aux modules de sécurité routière. Quand ils ont obtenu le code et qu'ils sont en apprentissage de la conduite, une séance de code par semaine reste obligatoire. Cette séance s'est avérée nécessaire car la mémoire est souvent fugace.

Pour le financement, le principe ici retenu est le fonctionnement en mois/mesure. Les aides accordées sont ainsi traduites en une valeur mensuelle (un mois/mesure= 185 €) et l'auto-école est réglée en fonction des mois consommés par les jeunes.

De l'intérêt de ce mode de calcul : Il permet, en fait, de faire une moyenne de consommation, certains jeunes étant plus rapides et d'autres moins et de permettre à tous ces jeunes d'aller jusqu'au bout du permis même s'ils doivent mettre plus de deux ans pour certains et de leur garantir un financement jusqu'à l'obtention du permis, quelque soit la durée de la formation. Ce mode de calcul permet aussi de faire des suspensions (périodes de travail, maternité, maladie...).

Pour chaque jeune, le financement dans le cadre du dispositif expérimental « 10000 permis pour réussir » est complété par d'autres financements : CUCS, FIPJ, AGEFIPH, participation individuelle en fonction du statut initial et des ressources individuelles de chaque jeune.

A l'entrée sur le dispositif, chacun des jeunes est reçu à nouveau par son conseiller qui saisit les informations du questionnaire extranet.

D'un point de vue opérationnel : un référent à été nommé dans chaque structure « prescriptrice » ce qui fait au total 8 référents opérationnels (4 en Mission Locale et 4 GRAFFIC).

Un certain nombre d'outils a été construit :

- Tableaux de corrélation entre les profils des jeunes et les différents financements existants dans les différents dispositifs.
- Procédure pour les référents.
- Procédure pour les Conseillers techniques.
- Fiche du référent GRAFFIC.
- Fiche individuelle par jeune Auto Ecole Classique et Fiche individuelle par jeune Auto Ecole sociale. Ces fiches permettent d'obtenir un certain nombre d'informations relatives aux jeunes, aux prescripteurs, aux auto-écoles, aux aspects financiers du projet (devis, règlement, participation individuelle du jeune...) et servent aussi d'outil de contrôle pour la saisie du questionnaire extranet.

Courrier d'information et de liaison avec les auto-écoles commerciales.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locales de Lorient, Vannes, Ploërmel	Prescription et accompagnement des jeunes
GRAFFIC Bretagne	Prescription et accompagnement des jeunes handicapés en apprentissage
ADEPAPE ESSOR	Auto école sociale : forme les jeunes en difficultés d'apprentissage
Auto-écoles commerciales	Forment les Jeunes en difficultés financières
DDCS	Action sécurité routière

1- Les partenaires opérationnels :

- Le réseau de prescripteur : la mise en œuvre de l'action a été facilitée par la préexistence du réseau (Mission Locales) et la culture commune. Ce qui permet d'être rapidement dans la mise en œuvre. Dans chacune des structures a été nommé un référent interlocuteur opérationnel et unique de la Mission Locale d'Auray. Le réseau de référents a permis d'affiner les critères d'entrée et de les adapter aux différents bassins d'emploi. Le référent de la ML assure le suivi des entrées sur son bassin d'emploi

Il est garant du fonctionnement et doit s'assurer qu'avant chaque entrée le jeune a bien été reçu par un conseiller pour saisir le questionnaire obligatoire sur Extranet. Des réunions de calage ont été opérées de manière régulière tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

- L'auto-école sociale : partenariat préexistant mais renforcé notamment par un point régulier sur les conventions..

- Les auto-écoles commerciales : Importance d'installer une relation de confiance pour le règlement des factures notamment en réglant rapidement les sommes dues. Les jeunes.

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	50%
Cofinancements extérieurs à la structure	50%
Autofinancement	

DIRRECTE via le Fonds d'Insertion Professionnelle pour les Jeunes.

Conseil Général via le FAJ

AGEFIPH

Maison de l'emploi via le CUCS

Jeunes eux-mêmes

Tous ses financements sont très aléatoires.

C. Pilotage de l'expérimentation

Le pilotage du projet est assuré par la Mission Locale du Pays d'Auray qui provoque les réunions, propose les outils de gestion et coordonne le dispositif.

Le comité de pilotage est composé de l'ensemble des acteurs du projet :

- Missions locales de Vannes, Ploërmel, Lorient, Auray.
- ADEPAPE Essor : Auto-école sociale
- GRAFIC
- Conseil Général
- AGEFIPH
- Maison de l'Emploi du Pays d'Auray
- DIRRECTE : M. Le Goff Directeur Départemental

Calendrier des réunions du comité de pilotage

- 22/10/2009 : réunion de cadrage du projet à la DIRRECTE.
- 14/01/2010 : Comité de pilotage avec l'ensemble des partenaires. Présentation du projet, répartition des places par bassin d'emploi, affinement des critères du public cible, des pré-requis et des différentes sources de financement.
- 11/02/2010 : Réunion opérationnelle des référents Mission Locale et GRAFFIC. Mise en place et validation des différents outils, précisions sur les publics concernés.
- 02/03/2010 : Réunion opérationnelle des référents Mission Locale.
- 12/03/2010 : Réunion opérationnelle avec l'auto-école sociale (direction+moniteurs).
- 23/09/2010 : Réunion à la DIRRECTE - point sur l'expérimentation.
- 09/12/2010 : Réunion d'évaluation et de coordination avec les référents :

Point sur les conventions financières. FIPJ LOCAL et FIPJ PLAN DE RELANCE par bassin d'emploi. Difficultés rencontrées avec les auto-écoles commerciales, l'auto école sociale. Gestion interne des entrées.

- 12/04/2011 : Comité de pilotage
- 28/09/2011 : Réunion opérationnelle des référents Mission Locale et GRAFIC
- 02/02/2012 : Dernière réunion du comité de pilotage

Outils de pilotage développés (instances de concertation et de suivi, tableaux de bord...)

D'un point de vue plus technique, la Mission Locale du Pays d'Auray a créé des outils de suivi des différentes conventions financières, de comptabilisation des entrées par bassin d'emploi et de contrôle de la saisie du questionnaire extranet. Plus un outil de requêtage (Parcours3) pour les statistiques relatives au public.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Repérage du public et définition commune des critères par les partenaires opérationnels. Notre projet est départemental et s'appuie sur un réseau de structures qui gardent une autonomie importante. Importance du travail de coordination en amont, tant dans le suivi du public que dans la mise en œuvre et le suivi local du projet, d'où l'importance d'un travail préalable affiné et qui laisse suffisamment d'autonomie aux acteurs de terrain.

2 types de fonctionnement en fonction de l'entrée : Auto-école commerciale ou Auto-école sociale.

Auto-école commerciale :

Repérage et contractualisation « morale » avec les jeunes par les conseillers Mission Locale ou GRAFIC.

Soit le jeune est titulaire du code : il fait les démarches auprès de l'auto-école commerciale.

Soit il n'est pas titulaire : dans ce cas engagement moral à financer la conduite si obtention du code. Cette phase peut-être longue (jusqu'à un an et demi et plus).

Pour certains jeunes, les conseillers fixent des objectifs en terme de nombre de leçons de conduite dans le temps.

Accompagnement du jeune lors d'entretien tout au long de son parcours d'insertion, l'action s'inscrivant dans ce parcours.

Auto-école sociale :

Repérage par les conseillers Mission Locale ou GRAFIC. Passage en commission au sein de chaque Mission Locale pour vérifier l'adéquation du jeune avec les critères d'accès prévus.

Organisation d'entrées groupées (4 ou 5 jeunes).

Contractualisation d'un parcours de formation.

Bilans réguliers (tous les 3 mois) avec les moniteurs et information immédiate en cas de difficultés ou d'absences.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Pour le public habituel des Missions Locales, l'action est directement transférable sur sa partie Auto-écoles commerciales.

Le fonctionnement en mois-mesure pour l'auto-école sociale: l'auto-école est payée au mois consommé par jeune (185€/mois/jeune). Ce mode de financement, s'il impose un suivi et des réajustements mensuels de la convention, permet d'assurer le financement pour les jeunes les plus en difficultés qui demandent de long temps d'apprentissages.

Les jeunes suivis par GRAFIC se démobilisent très rapidement.

Plusieurs interrogations : Ces jeunes, qui ont plus de difficultés, cumulent déjà une situation d'emploi et une situation de formation. Est-ce qu'en leur ajoutant l'apprentissage du permis, on ne les « charge pas un peu trop » ?

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Pour les jeunes handicapés en apprentissage est apparu le besoin à la fois d'une préparation et d'une formation spécifique des acteurs et d'un accompagnement spécifique des jeunes concernés.

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Par ailleurs, il conviendrait probablement de former les moniteurs auto-écoles à l'accueil de ce public et en tous cas de faire se rencontrer les accompagnateurs GRAFIC et ces moniteurs.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Pour la mise en place de tels projets deux choses essentielles

- Un réseau opérationnel
- une culture commune

4. Impacts sur la structure

L'impact sur les structures a été important pour les jeunes. C'est la première fois que nous disposons d'un tel financement pour les jeunes.

Au 31/12/2011, 30 jeunes ont obtenu leur permis. 61 sont encore en cours de formations.

Pour la structure elle-même, le projet a été très vite intégré par les différents protagonistes. S'il apporte un surcroît important de travail en terme administratif, l'apport est indéniable comme outil d'insertion professionnelle.

Il a aussi permis d'avoir une vision plus précise du cout moyen d'un permis de conduire (jusqu'à l'obtention) sur le département et par bassin d'emploi. Le cout moyen calculé sur les 30 jeunes qui ont obtenus le permis est de 1621 €.

Conclusion :

Ce projet a permis à la fois d'être mobilisateur et déclencheur pour aller vers l'emploi. Un certain nombre de jeunes ne se serait jamais inscrit et n'aurait jamais eu le permis. L'obtention du permis est aussi très valorisant, d'autant plus qu'on est en difficulté. C'est aussi parfois le 1^{er} et le seul « diplôme » qui sera obtenu.

L'aspect financier est primordial même s'il n'est pas seul à intervenir dans la réussite du processus de formation au permis dans un objectif d'insertion professionnelle. Il resterait à travailler sur le nombre important d'abandons liés à un absentéisme répété.

Reste que 61 jeunes sont toujours en formation soit plus de la moitié des jeunes concernées par l'expérimentation.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 – Tableau sur les publics

Annexe 2 – Tableau sur les actions

Annexe 3 – Tableau sur les outils

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

